

LE FONCTIONNEMENT DES VACANCES LOISIRS



1/ Les vacances loisirs sont des activités sportives, culturelles, et manuelles proposées aux enfants âgés de 6 à 11 ans.

2/ Pour participer aux activités, il est impératif de s'inscrire à l'avance. Soit par une pré inscription distribuée dans les écoles, soit à la mairie aux heures de permanences, ou à la salle des sports pendant les vacances.

Les inscriptions se font dans l'ordre de priorité suivant :

- les enfants résidant sur la commune,
- les enfants résidant hors commune et scolarisés à Mozé-sur-Louet, sur liste d'attente,
- les enfants résidant hors commune et non scolarisés à Mozé-sur-Louet, sur liste d'attente.

3/ Les tarifs sont établis selon le quotient familial (0 à 336 = 1.80€ la journée, 337 à 1000 = 2€, 1001 et plus = 2.20€). Une facturation sera établie en fonction de votre inscription. En cas d'annulation de dernière minute, la journée sera facturée, sauf pour raison médicale (fournir un certificat médical). En ce qui concerne les sorties ou activités ayant un coût supérieur à 5€ par enfant, le tarif sera majoré de 50% (uniquement pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 336).

4/ Il est impératif de signaler les contre-indications médicales ou problèmes de santé particuliers.

5/ L'inscription se fait obligatoirement à la journée.

6/ Les horaires :

- 10h00-12h00 / 14h00 – 17h00
- 10h00 à 17h00 pour les sorties ou journées exceptionnelles. Dans ce cas, il faut prévoir un pique-nique, bouteille d'eau, vêtement de pluie, casquette, goûter, maillot de bain. Les transports sont assurés par des cars, exceptionnellement nous demandons votre participation. A ce sujet nous vous conseillons d'établir une extension de votre assurance personnelle concernant votre véhicule, afin de transporter les enfants en toute sécurité

7/ Votre enfant participe à des activités collectives, il doit donc **respecter les règles de vie**, les autres enfants, les animateurs, le matériel et chacun sera à son aise. Chaque jeune débutant une activité doit y participer jusqu'à son terme. Si votre enfant quitte l'activité avant la fin, la responsabilité de la commune ne peut être engagée. *Si le règlement n'est pas respecté par votre enfant, l'équipe d'animation prendra la décision de sanctionner l'enfant, dans ce cas plusieurs solutions sont possibles en fonction de la gravité de l'incident :*

- Annuler l'inscription d'une journée
- Annuler l'inscription d'une semaine
- Exclusion définitive

8/ La tenue de sport et la bouteille d'eau sont obligatoires pour les activités sportives.

Prévoir le matériel suivant : blouse (activités manuelles), chaussons (boule de fort), pantalon (équitation). Randonnée vélo : le casque est obligatoire, sans celui-ci votre enfant ne participera pas à l'activité.

9/ Les rendez-vous se font sans exception à la salle des sports de Mozé-sur-Louet rue des ganaudières.

Pour la sécurité de vos enfants, veuillez venir les chercher à l'intérieur de la salle des sports.

Si votre enfant rentre seul ou si il rentre accompagné d'une tierce personne, vous devez impérativement remplir une autorisation parentale.

10/ Si votre enfant ne peut plus assister à une activité, **prévenir au plus vite la Directrice des vacances loisirs au 06.87.79.25.33** ou la Mairie au 02.41.45.31.66

DEUX ABSENCES NON SIGNALÉES A L'AVANCE, SERONT SANCTIONNÉES PAR L'ANNULATION DE L'INSCRIPTION A DEUX JOURNÉES

11/ Afin de respecter la réglementation des accueils de mineurs, les activités sont limitées à 36 places voir 48 en fonction du nombre d'animateurs présents.

L'encadrement est assuré par une directrice diplômée, deux ou trois animateurs diplômés BAFA, des animateurs mineurs bénévoles et toutes personnes intéressées par l'animation (parents...)

Bonnes vacances à tous

La municipalité de Mozé/Louet